OPERATEURS ARGUMENTATIFS ET VISEE ARGUMENTATIVE

Oswald Ducrot

E.H.E.S.S., Paris

Article après article, depuis dix ans, la théorie linguistique de l'argumentation que nous essayons de mettre au point, J.C. Anscombre et moi, n'a cessé d'évoluer. Il s'est cependant produit, depuis quelques mois - à la suite notamment du travail fait dans l'Unité de linguistique française de Genève - un bouleversement particulièrement brutal, qui a amené abandons et remplacements. Qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'une rupture, je vais essayer de le montrer - à propos du problème des opérateurs argumentatifs. Si je définis maintenant cette notion d'une façon un peu différente de l'ancienne, c'est seulement pour renforcer la thèse qui lui est sous-jacente, à savoir l'existence, pour certains éléments au moins de la langue, d'une fonction argumentative qui ne se laisse pas réduire aux informations qu'ils apportent. Mais, pour pouvoir développer cette idée en détails, quelques définitions préalables me semblent nécessaires.

Nous distinguerons, dans l'exercice de la fonction argumentative, quatre opérations principales, l'inférence, la visée argumentative, l'acte d'argumentation, l'orientation argumentative. Dire qu'un énoncé présente son énonciation comme le produit d'une inférence, c'est dire qu'il la présente comme autorisée par un fait X, qui peut être un élément de la situation, une énonciation précédente, un fait signalé auparavant par un énoncé du locuteur ou d'un interlocuteur. Dire, maintenant, qu'un énoncé comporte une ou plusieurs visées argumentatives, c'est dire qu'il présente certains des éléments sémantiques qu'il contient comme susceptibles, selon leurs énonciateurs, de faire admettre, en suivant un trajet déterminé, telles ou telles conclusions (je rappelle que, dans la théorie de la polyphonie, les énonciateurs ne se confondent pas avec le locuteur : je les

définis, pour l'instant (c'est-à-dire en rupture avec le passé et sans garantir l'avenir), comme les origines des différents points de vue exprimés dans l'énoncé). Ces conclusions peuvent être des actes illocutoires ou des actes d'énonciation réalisés dans d'autres énoncés du même discours ; elles peuvent être des actes illocutoires non manifestés dans le discours mais qui pourraient être restitués, par addition d'un énoncé, et dont la restitution aurait le caractère d'une explication ; mais elles peuvent aussi n'être que de simples attitudes, des prises de position qui ne sauraient même pas être matérialisées dans un énoncé. Si par exemple, pour juger quelqu'un, on déclare *Il est gentil, mais c'est un ami peu fiable*, les conclusions opposées que suggèrent les deux qualifications articulées par *mais* sont uniquement deux attitudes, l'une favorable, l'autre défavorable, vis à vis de la personne dont il est question. Quant à l'argumentation, c'est l'acte que le locuteur d'un énoncé accomplit lorsqu'il s'assimile à tel ou tel énonciateur dont il prend en charge la visée argumentative (sans donc se contenter de la représenter à l'intérieur de son énoncé) : l'acte d'argumentation accompli dans un énoncé *X mais Y* est ainsi, sauf cas d'ironie, celui qui exploite une visée argumentative liée au segment *Y*.

Nous ajouterons à ces trois notions celle d'orientation argumentative - et cela pour la raison suivante, qui est au centre même de la théorie de l'argumentation dans la langue. L'observation de base de cette théorie est une distorsion entre les possibilités d'inférence et d'argumentation. Si quelqu'un me dit *Le bureau ouvre dès 9 heures*, je peux lui répondre, en présentant mon énoncé comme le résultat d'une inférence, *Inutile donc d'y passer à 8 h !* Mais il n'est pas possible d'utiliser le même énoncé *Le bureau ouvre dès 9 h* pour un acte d'argumentation dont la conclusion serait "Inutile d'y passer à 8 !". Et cela, que cette conclusion fasse l'objet d'un énoncé explicite formulé à la suite de l'argument dans le même discours, ou qu'elle reste implicite - ce qui serait le cas pour le premier segment d'un enchaînement articulé au moyen de *mais* (par exemple *Le bureau ouvre dès 9 h., mais tu peux déposer ta lettre à 8*). Aussi bien la conclusion implicite que l'explicite seraient en revanche tout à fait attendues si on remplaçait, dans l'argument, *dès* par *ne...que*. Si les

contraintes auxquelles sont soumis les actes d'argumentation et les visées argumentatives qui les conditionnent ne peuvent pas s'expliquer par des limitations correspondantes des possibilités inférentielles, je propose de les relier à une opération sous-jacente, l'orientation argumentative, qui s'effectue, selon moi, dans tout énoncé à visée argumentative. Cette opération sera caractérisée en détail par la suite, et il me suffit pour l'instant de dire, afin d'éviter les malentendus au départ, qu'elle est fort différente de ce que j'ai entendu jusqu'ici par ce terme : elle ne relie pas un énoncé-argument à une conclusion, mais elle concerne la vision des faits introduits par les énoncés porteurs de visées argumentatives, et, éventuellement, moyens d'un acte d'argumentation. En ce sens elle se rapproche de ce que Anscombre-Ducrot 1983, chap. 7, section 1, appelle "acte d'argumenter".

Encore deux définitions, qui concernent cette fois, non plus la fonction argumentative, mais les morphèmes qui la réalisent. Je propose de les répartir dans deux catégories, les connecteurs argumentatifs et les opérateurs argumentatifs. Les premiers sont des signes qui peuvent servir à relier deux ou plusieurs énoncés, en assignant à chacun un rôle particulier dans une stratégie argumentative unique. Ainsi *donc* fait de l'énoncé qui le précède le lieu d'un acte d'argumentation dont la conclusion est donnée par l'énoncé suivant. De même *mais*, placé entre deux énoncés, indique que le premier porte une visée argumentative opposée à celle du second, et que le locuteur ne prend en charge personnellement que cette dernière, autrement dit, que son acte d'argumentation, dans le présent discours, a pour point de départ uniquement le second énoncé (j'exprimais autrefois ce choix fait en faveur du second énoncé en disant qu'il est déclaré plus fort que le premier ; en fait la seule chose constante, c'est que le locuteur déclare négliger le premier dans l'argumentation qu'il est en train de construire, et s'appuyer seulement sur le second - la force argumentative supérieure accordée à celui-ci n'étant qu'une justification de cette décision).

A l'inverse du connecteur, l'opérateur argumentatif (par exemple *ne...que*, *presque*, *dès*... etc.) a pour champ d'application un énoncé unique, ou, plus exactement, la phrase (entité de langue) réalisée par cet énoncé. Je proposerai la définition suivante (qui vaut aussi pour les

anciennes formulations de la théorie, et que la formulation nouvelle amènera à préciser, par spécification d'un des termes qui y interviennent). Un morphème X est un opérateur argumentatif s'il y a au moins une phrase P telle que l'introduction de X dans P produit une phrase P', dont le potentiel d'utilisation argumentative est différent de celui de P, cette différence ne pouvant pas se déduire de la différence entre la valeur informative des énoncés de P et de P' (pour que cette définition puisse s'appliquer à une prépositon comme *dès*, il faudrait la compliquer un peu, de façon à ce qu'elle concerne non seulement des morphèmes, mais aussi des syntagmes prépositionnels). C'est à l'intérieur de cette définition, et à propos de la notion de potentiel argumentatif, que vont apparaître les modifications liées à ce que j'ai appelé la "nouvelle formulation" de la théorie. Il va s'agir de préciser ce qu'atteint exactement la modification argumentative introduite par l'opérateur.

Nos exemples de référence seront fournis par les quatre enchaînements suivants :

(1) *Il est 8 h. Presse-toi !*
(2) *Il est 8 h. Inutile de te presser !*
(3) **Il n'est que 8 h. Presse-toi !*
(4) *Il n'est que 8 h. Inutile de te presser !*

L'astérisque dont est muni le troisième enchaînement est destiné seulement à signaler qu'il faut, pour lui trouver un emploi, un effort d'imagination supérieur à celui exigé par les autres. Malheureusement, dans nos premiers travaux, qui transportaient trop vite en sémantique le concept d'acceptabilité de la syntaxe générative, nous prenions, Anscombre et moi, ce sentiment de bizarrerie que donne d'emblée la suite (3) pour le signe d'une malformation intrinsèque. Ce qui nous conduisait à dire que le morphème *ne...que* - ou, plus précisément, ce *ne...que* évaluatif de *Il n'est que 8 h.*, qui ne modifie en rien les conditions de vérité de la phrase dans laquelle on l'insère - restreint l'ensemble des conclusions possibles à partir de cette phrase. Alors que les énoncés

de *Il est 8 h.* peuvent servir à un acte d'argumentation dont la conclusion est un énoncé de *Presse-toi*, cette même conclusion, disions-nous, ne saurait être enchaînée à *Il n'est que 8 h.* Nous en arrivions ainsi à identifier le pouvoir argumentatif d'une phrase P avec l'ensemble des phrases dont un énoncé peut servir de conclusion à un énoncé de P, et ce serait un tel pouvoir que contraindraient les opérateurs argumentatifs.

Néanmoins un examen plus détaillé de l'enchaînement (3) le fait apparaître comme parfaitement possible dans un certain type de situation, dont le caractère un peu étrange ou artificiel ne peut pas se confondre avec une "agrammaticalité" intrinsèque du discours. Il suffit d'imaginer que quelqu'un craigne d'être trop en retard pour arriver à temps à une réunion fixée, disons, à 8 h 30, ou simplement pour y arriver sans recours à des moyens coûteux ou malcommodes, et qu'il renonce à s'y rendre. Il est tout à fait concevable d'employer (3) pour lui conseiller de s'y rendre quand même, en lui faisant remarquer qu'il est moins tard qu'il ne pense. On s'aperçoit alors que la différence entre (3) et (1) tient simplement au trajet reliant argument et conclusion. Avec (1), ce trajet peut être à la fois celui que je viens d'imaginer pour rendre (3) plausible, et aussi un trajet plus habituel, concevable dans une autre situation, où l'on ferait remarquer à l'interlocuteur qu'il manque de temps et n'en a donc plus à perdre ; (3), au contraire, exclut cette dernière éventualité. Pour montrer que les opérateurs argumentatifs contraignent le pouvoir argumentatif d'une phrase, il faut donc définir ce pouvoir autrement que par l'ensemble des phrases qui peuvent jouer vis à vis d'elle le rôle de conclusion, et considérer les "trajets" dont elle peut être le point de départ. Pour donner un caractère plus abstrait à cette image d'un trajet argumentatif, je vais introduire le concept de visée argumentative.

En quoi consiste la visée argumentative que le locuteur d'un énoncé peut attribuer à tel ou tel énonciateur qu'il met en scène dans cet énoncé (et ceci, qu'il s'identifie ou non à cet énonciateur, c'est à dire qu'il accomplisse ou non un acte d'argumentation) ? D'abord l'énonciateur est censé prendre une certaine position par rapport à l'univers auquel le discours se réfère : l'énonciateur exprime un doute, un refus, une croyance

vis à vis de telle ou telle éventualité concernant cet univers. Ensuite il opère une orientation argumentative dans l'ensemble d'éventualités qu'il envisage et où il situe celle par rapport à laquelle il prend position (cette notion sera longuement développée par la suite). Il indique d'autre part une conclusion (au sens large de ce mot, celui que j'ai mentionné au début de cet exposé, et qui déborde la notion d'énoncé ou même d'énonçable). Et enfin il sélectionne un principe argumentatif, pour lequel j'utilise le terme aristotélicien de "topos", permettant d'atteindre la conclusion à partir de la position initiale. Ces différents éléments de la visée argumentative vont maintenant être discutés en détail, en commençant par la notion de topos, qui est au centre de ce que j'ai appelé la "nouvelle formulation" de la théorie de l'argumentation dans la langue.

Avec cette notion, j'essaye de rendre compte d'un sentiment aussi difficile à nier qu'à expliciter, concernant le rapport entre l'argument et la conclusion dans toutes les démonstrations, des plus floues aux plus rigoureuses. Il s'agit d'abord de l'idée que ce rapport n'est pas inventé au moment même de la parole, mais lui préexiste, la parole ne faisant qu'exploiter une relation déjà reconnue auparavant. Si l'argumentation se présente comme contraignante, c'est justement dans la mesure où elle déclare s'appuyer sur des principes antérieurement admis. Les systèmes axiomatiques expriment cette situation en posant qu'on ne saurait conclure validement d'une proposition p à une proposition q si le passage n'est pas fondé sur une règle d'inférence qui fait partie du système lui-même, et qui est donc antérieure aux inférences auxquelles ce système peut donner lieu. Ces règles d'inférence sont d'autre part générales, c'est-à-dire valables pour une multitude d'autres propositions que p et q, et stipulent par exemple que s'il y a telles ressemblances et telles différences formelles entre deux propositions, quelles qu'elles soient, l'une peut s'inférer de l'autre. Et on sait qu'il en est de même dans les argumentations quotidiennes. Lorsque je conclus de ceci à cela, je laisse entendre, d'une certaine façon, que chaque fois que ceci est vérifié, cela l'est aussi. De sorte que l'on peut toujours contester ma démarche en me signalant des cas où on a eu ceci sans avoir cela. En accord avec

ce double sentiment d'une règle antérieure et générale, j'introduirai dans toute visée argumentative une référence à des principes argumentatifs sur lesquels elle est censée se fonder.

Notamment il y a, parmi ces principes, un sous-ensemble de règles possédant une structure sémantique spécifique, et que j'appelle "topos" : je les isole dans la mesure où ils ont un rapport très étroit avec les opérateurs argumentatifs, et expliquent la façon dont ces derniers déterminent, indépendamment des données informatives, c'est-à-dire des conditions de vérité, les possibilités argumentatives des phrases. Par définition, j'attribue au topos la forme suivante : "Si certaines conditions C sont remplies, {plus / moins} un objet O a une propriété P, {plus / moins} un objet O' a une propriété P', et cela dans une certaine zone d'intensité de P" (avec la possibilité que O et O' correspondent au même objet). J'appellerai "antécédent" la première partie du topos, celle qui concerne O, et "conséquent" la seconde, celle qui concerne O'.

N'importe quel enchaînement argumentatif du langage ordinaire met en jeu, selon moi, au moins une règle répondant à ce schéma. Je prends d'abord un exemple ultra-simplifié, et à fonction purement illustrative. Soit l'enchaînement *Cette voiture est bon marché ; tu devrais donc l'acheter* ; le premier segment sert à accomplir un acte d'argumentation dont le second explicite la conclusion, le connecteur *donc* les intégrant dans une stratégie globale de démonstration. Le caractère prétendûment contraignant de l'acte d'argumentation tient à ce qu'il s'appuie sur un topos reconnu dans notre collectivité, et qui est du type "Plus un objet O est bon marché, plus son achat est avantageux - à la condition C que l'objet n'ait pas par exemple de vice caché, et en deça d'un certain seuil de bon marché" (au-delà duquel un prix trop faible pourrait justifier au contraire la défiance).

En réfléchissant sur cet exemple, on y voit tout de suite apparaître les deux traits que j'ai donnés comme caractéristiques des principes argumentatifs en général (même de ceux qui n'appartiennent pas à la classe des topos). D'abord le locuteur de l'argumentation ne se donne

pas comme le responsable de la relation entre le bon marché et l'aspect avantageux de l'achat. Il présente ce rapport comme une donnée de sens commun, préexistante à son argumentation, et sur laquelle il s'appuie (d'une façon générale, le discours argumentatif se décrit toujours lui-même comme la mise en oeuvre de banalités ; c'est le discours d'un esclave qui revendique son esclavage, et en fait le signe de sa liberté). Ce qui n'empêche d'ailleurs nullement que l'utilisateur d'un topos puisse admettre l'existence de topos opposés à celui qu'il a choisi. Dans mon exemple, le locuteur peut ainsi reconnaître que, dans la même situation, d'autres topos déconseilleraient l'achat. Ils seraient par exemple du type "Plus un objet est bon marché, plus il faut se méfier". Simplement il a décidé, dans son discours présent, de ne pas les prendre en considération. En fait il pourrait même, en adoptant une stratégie concessive, les prendre en considération tout en refusant d'en tenir compte (on aurait pu avoir : *Elle est très bon marché, c'est un peu inquiétant, mais cela vaut quand même le coup de l'acheter*) : il introduirait alors dans sa parole la visée argumentative d'un énonciateur utilisant, contre l'achat, le deuxième topos, mais s'assimilerait, en ce qui le concerne, avec l'énonciateur dont la visée se réfère au premier topos et conclut à l'achat. On vérifie aussi sans peine que le topos pris en exemple manifeste le caractère général de la règle par rapport à l'utilisation particulière qui en est faite : la règle que l'argumenteur applique à une voiture déterminée est censée valable pour toutes les voitures, et même pour toute marchandise.

A ces deux caractères communs à toutes les règles argumentatives s'ajoute, dans le cas des topos, l'aspect graduel, marqué par le fait qu'antécédent et conséquent ont l'un et l'autre la structure "Plus (ou "moins")...". On peut exprimer cette idée en posant que le topos ne relie pas deux ensembles de propositions (comme font les règles d'inférence des systèmes axiomatiques), mais deux graduations - en mettant en correspondance les variations qui s'opèrent dans l'une avec celles qui s'opèrent dans l'autre. Ce caractère graduel du topos me semble justifié d'abord par le fait que la plupart des prédicats avec lesquels sont construits les argumentations du langage ordinaire (dans mon dernier exemple, le prédicat *bon marché*), sont eux-mêmes graduels. Il serait absurde en effet d'appliquer à un argument du type "Cette voiture est bon marché" une règle non graduelle comme

"Si un objet est bon marché, il faut l'acheter". Le prédicat *bon marché* ne pouvant s'affirmer d'une chose en un sens absolu, mais seulement selon le plus et le moins (relativité qui fait partie de la signification même de l'adjectif *bon marché*), les mécanismes argumentatifs fondés sur ce caractère bon marché doivent eux aussi prendre comme point de départ les degrés selon lesquels les objets le possèdent. Je vois une seconde raison pour admettre le caractère graduel des règles sur lesquelles repose le discours argumentatif. Et cette raison, elle, vaut aussi lorsque le point de départ d'une argumentation est une proposition dont le prédicat n'est pas graduel, mais apporte au contraire une information ponctuelle (cf. "Il est 8 h.," "Il n'est que 8 h."). C'est qu'on explique ainsi pourquoi on peut conjoindre par *même* deux énoncés ponctuels dont le second est une simple rectification du premier, et par exemple, après avoir dit *Il n'est que 8 h.*, se reprendre : *Il est même 8 h moins 5.* Le *même* indique que les deux énoncés servent une conclusion identique (et le second plus encore que le premier). Dans la mesure d'autre part où, dans les cas de rectification, le second donne une information de même nature que le premier, il semble nécessaire de supposer que les argumentations dont ils sont l'origine reposent sur un seul et unique principe argumentatif. De sorte que celui-ci doit faire allusion, dans son antécédent, à une propriété P que les deux énoncés indiquent l'un comme l'autre. Si le second est argumentativement plus fort que le premier, cela peut donc tenir seulement à ce qu'il indique plus que le premier la présence de cette propriété P, le principe argumentatif devant alors être un topos du type "Plus un objet O a la propriété P...". Dans l'exemple que j'ai pris à l'instant, le topos doit ainsi avoir un antécédent comme "Plus il est tôt...".

N'étant pas absolu mais graduel, un topos, s'il est donné comme la base d'une argumentation, doit conférer à celle-ci, du point de vue même du sujet qui argumente, une force simplement relative (c'est une troisième raison pour moi de placer des topos à la base de la plupart des argumentations du langage ordinaire, auxquelles on n'attribue effectivement, dans la conduite de la conversation, qu'une valeur relative). Supposons ainsi que quelqu'un fonde un conseil d'achat sur un argument construit avec un prédicat graduel, par exemple sur le caractère bon marché de la marchandise, et supposons en

outre qu'il se réfère, dans sa visée argumentative, à un topos graduel du type "Plus un objet est bon marché...". La valeur du conseil ne pourra jamais alors être présentée comme décisive, puisqu'elle dépend du degré de bon marché de l'objet, et cela même si on décide de tenir compte des seules considérations de prix : encore meilleur marché, il serait encore plus recommandable. (J'insiste sur le fait que le caractère graduel du prédicat ne serait pas suffisant par lui-même pour entraîner le caractère relatif de l'argumentation si on se fondait sur une règle non graduelle, stipulant qu'il est avantageux d'acheter tout ce qui mérite, à un degré ou à un autre, la qualification de bon marché, l'argument "La voiture est bon marché" pouvant alors se voir muni d'une force décisive. Ce qui empêche d'arriver à un tel résultat, ce n'est pas seulement que le prédicat *bon marché* est graduel, mais que la règle utilisée prend en considération ce caractère graduel, et fait dépendre l'intérêt de l'achat du plus ou moins grand degré de bon marché de l'objet acheté). Bien plus, même lorsque l'argument est constitué au moyen d'un prédicat ponctuel, le caractère graduel du topos empêche de présenter la démarche comme absolument contraignante. Si par exemple on recourt à un topos du type "Plus il est tôt...", il sera toujours possible d'imaginer, étant donné un argument ponctuel comme "Il n'est que 8 h.", un argument plus fort, du genre "Il est 8 h. moins 5". De sorte que l'argumentation effectuée ne pourra jamais être présentée comme décisive, puisqu'elle évoque toujours la possibilité d'une argumentation plus forte. Ici encore une règle graduelle implique nécessairement une force argumentative relative.

Nécessité qui me paraît justifier, par contrecoup, de placer des topos derrière la plupart des discours argumentatifs de la vie quotidienne. Car c'est un fait que ces discours ne sont pas traités, dans la conversation, comme décisifs. D'où la possibilité de rejeter une argumentation tout en lui reconnaissant une certaine valeur. On le fait par exemple à l'aide d'objections du type *pas assez pour* : *La voiture n'est pas assez bon marché pour que je l'achète ; 8 h., ce n'est pas assez tôt pour que je puisse essayer d'arriver à temps*. Dans ces cas, le réfutateur reconnaît à la fois la validité du topos utilisé par l'adversaire et sa pertinence dans la situation de discours présente, mais il déclare exiger, pour se plier à la conclusion proposée, que l'objet O possède la propriété P à un degré

supérieur : il admet donc que l'argument utilisé a une certaine force, mais il juge cette force insuffisante. C'est encore ce caractère relatif de la force argumentative qui permet certains rejets du type *pas pour autant* : *Je ne vais pas pour autant acheter la voiture, car elle est peu confortable*, *Je ne vais pas pour autant essayer d'aller à la réunion, car finalement ça ne me fera pas de mal de rester ce soir à la maison.* A la différence de ce qui se passe dans les réfutations du genre *pas assez pour*, on fait ici intervenir, pour s'opposer à une argumentation, une autre règle argumentative, que l'on décide d'exploiter de préférence à celle utilisée par l'adversaire - tout en déclarant cette dernière valide, et en admettant même qu'elle s'applique à l'objet dont on parle. Mais juger insuffisante une argumentation que l'on estime néanmoins fondée, c'est attribuer aux arguments des valeurs simplement relatives. Et cette relativité, j'ai essayé de le montrer, peut s'expliquer par le fait que les règles utilisées sont des topos. Ceux-ci, vu leur caractère graduel, ne sauraient conférer à une argumentation qu'une force relative, laissant toujours ouverte la possibilité d'une autre argumentation de force prétendument supérieure.

(En passant, je noterai une autre forme de réfutation des argumentations, qui, à première vue, paraît contredire la théorie des topos - mais à première vue seulement. Il s'agit de certaines réfutations opérées à l'aide d'un *trop* : *justement cet objet est trop bon marché, il ne doit pas être bien avantageux*, ou encore, à un marchand qui vous a conseillé un fromage parce qu'il est bien fait, *Justement il est trop fait.* Ces exemples semblent démentir que l'argumentation se fonde sur des topos du type "Plus O est P", puisqu'ils montrent que la propriété P peut, en s'accroissant, prendre une valeur argumentative inverse, inversion que marque le *justement*, conformément à l'analyse de ce morphème dans Bruxelles et al. (1982). En fait, on se souvient que j'ai introduit dans le schéma général des topos la clause "à l'intérieur d'une certaine zone d'intensité de P". Et les réfutations par *trop* - ou au moins celles que je viens de mentionner - consistent à signaler qu'on est en dehors de la zone où le topos s'applique. Mais cela n'empêche pas qu'à l'intérieur de cette zone, le principe argumentatif opère de façon graduelle et lie la force de l'argumentation à l'intensité de la propriété).

Après ces considérations générales sur les topos, quelques exemples, destinés à rendre compte des enchaînements argumentatifs (1), (2), et (4), qui vont me servir de références tout au long de mon exposé. Je poserai d'abord :

(T_1) Plus on a de temps pour faire quelque chose, moins on doit se presser pour le faire.

(T_2) Moins on a de temps pour faire quelque chose, moins on doit essayer de le faire.

T_1 explique par exemple que la réponse *Il n'est pas trop tard,* faite à l'injonction *Presse-toi !*, soit comprise comme un refus d'obtempérer, et T_2, de même, explique que l'on comprenne également comme un refus la réponse *Il est tard* faite à la proposition *Essayons d'aller à la prochaine séance de cinéma !* J'ajouterai à T_1 et à T_2 leurs variantes T'_1 et T'_2 :

(T'_1) Moins on a de temps pour faire quelque chose, plus on doit se presser pour le faire.

(T'_2) Plus on a de temps pour faire quelque chose, plus on doit essayer de le faire.

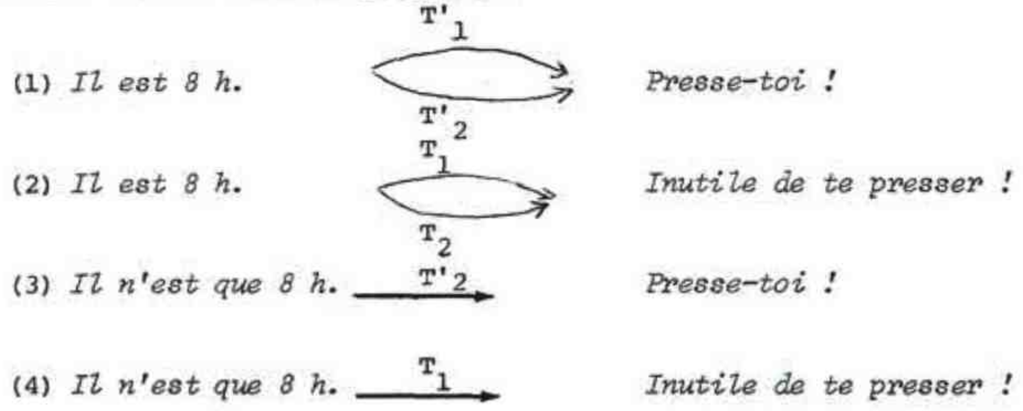
Si j'appelle T'_1 et T'_2 des "variantes" de T_1 et de T_2 c'est que tout topos, de par son caractère graduel, admet nécessairement une lecture réciproque. On ne saurait adhérer à un topos sans adhérer en même temps à celui qui s'obtient en remplaçant ses "plus" par des "moins", et ses "moins" par des "plus". Si, par exemple, toute montée dans une gradation implique une montée dans une autre, il va de soi, en effet, qu'une descente dans la première entraînera une descente dans la seconde. Une telle relation entre topos permet de déduire la régularité dont il est question, en ce qui concerne les arguments, dans Anscombre, Ducrot (1983) et que nous appelons "loi de négation" (p. 99). Cette loi pose qu'on ne peut tenir pour valide une démarche argumentative allant d'une proposition p à une proposition q sans estimer valide également le passage de non-p à non-q. Rien d'étonnant à cela si on admet que l'argumentation de départ exploite un topos T liant l'accroissement d'une propriété P - dont p indique un certain degré de présence - à celui d'une propriété Q - dont q indique également un certain degré de présence. Car ce topos a pour va-

riante T', qui lie la diminution de P à celle de Q, et qui autorise donc à passer de non-p (signifiant une certaine absence de la propriété P) à non-q (signifiant une certaine absence de Q).

Nantis des topos T_1, T_2, T'_1, T'_2, nous sommes en mesure de décrire systématiquement les enchaînements (1), (2), (3) et (4), dont nous supposerons qu'ils exploitent un ou plusieurs de ces topos. On arrive alors aux résultats suivants. L'enchaînement (1) (*Il est 8 h. Presse-toi !*) peut s'obtenir de deux façons différentes. A partir de T'_1, si, en donnant l'indication *8 h.*, le locuteur pose une limitation à la quantité de temps qui reste avant la réunion envisagée ; mais aussi à partir de T'_2, si la même indication sert à montrer qu'il y a encore du temps disponible et que tout espoir n'est donc pas perdu d'arriver à l'heure (la différence entre les deux interprétations de *Il est 8 h.* est celle qui sépare les valeurs de *peu* et de *un peu*, c'est-à-dire la présentation d'une restriction - qui constitue une sorte de négation faible - et la présentation d'une quantité restreinte - qui équivaut, elle, à une affirmation faible). Quant à l'enchaînement (2) (*Il est 8 h. Inutile de te presser !*), il peut faire intervenir aussi deux topos distincts, dont chacun correspond à un trajet argumentatif spécifique. Si l'indication *8 h.* est vue sous l'angle du peu, c'est-à-dire comme une restriction, le topos T_2 peut s'appliquer : il est trop tard pour entreprendre d'arriver à temps. Mais si on lit *8 h.* comme signifiant qu'il y a encore un peu de temps, c'est T_1 qui s'applique : le temps qui reste est assez important pour qu'il soit superflu de se presser.

Ni l'un ni l'autre des deux enchaînements (3) et (4), construits avec l'argument *Il n'est que 8 h.*, ne présente en revanche une possibilité de double lecture. En ce qui concerne (3), où la conclusion est *Presse-toi*, c'est T'_2 qui doit jouer : il reste assez de temps pour que cela vaille le coup de se presser. Et lorsque la conclusion est *Inutile de te presser !* (cf. (4)), on ne peut recourir qu'à T_1 : le locuteur s'oppose à l'idée que le temps presse pour être à l'heure. Nous pouvons donc préciser la différence entre les enchaînements dont l'argument est *Il est 8 h.* ((1) et (2)) et ceux dont l'argument est

Il n'est que 8 h. ((3) et (4)). Ce ne sont pas les conclusions obtenues qui diffèrent - puisqu'on peut toujours, quel que soit le point de départ, atteindre le même point d'arrivée. La différence tient seulement au trajet suivi, trajet qui se laisse spécifier en termes de topos. Alors que (1) et (2) sont, chacun, compatibles avec deux topos, (3) et (4) sélectionnent, dans le cas de (3), un des topos de (1), et dans le cas de (4), un des topos de (2). Le rôle de l'opérateur argumentatif *ne...que* peut ainsi être mieux spécifié que dans notre définition initiale : la limitation qu'il impose au potentiel argumentatif de la phrase concerne les visées argumentatives possibles à partir des énoncés qui la réalisent, et, plus précisément, le type de topos à leur appliquer. C'est ce que fait apparaître le schéma suivant, qui résume les descriptions qui viennent d'être proposées.



(En ajoutant à nos exemples des enchaînements dont l'énoncé de départ serait construit avec l'opérateur *presque*, on obtiendrait des résultats symétriques à ceux fondés sur *ne...que*. Seraient uniquement utilisés, dans ces nouveaux enchaînements, les deux topos avec lesquels *ne...que* est incompatible. Ce qui donnerait, on le vérifiera sans peine :

Il est presque 8 h. —T'_1→ *Presse-toi !*

Il est presque 8 h. —T_2→ *Inutile de te presser !*

Ayant formulé en termes de topos les contraintes introduites par les opérateurs argumentatifs - qui ont pour effet de limiter les visées compatibles avec les phrases où ils opèrent -, il me reste à relier ces contraintes à la fois à la structure des topos et à la fonction primitive des opérateurs. Pour cela, je m'autoriserai quelques définitions supplémentaires. D'abord j'introduirai la notion de P.I.Q.T. : "paradigme d'indications quantitatives liées à un topos (dans une situation argumentative donnée)". Par indications quantitatives j'entends, non pas des énoncés, ni même des entités linguistiques, mais des données factuelles, de type quantitatif. Et je supposerai que toute visée argumentative (par suite, tout acte d'argumentation), si elle est fondée sur un topos T, implique que le prédicat P intervenant dans l'antécédent de T s'applique, à un degré ou à un autre, à l'objet dont on parle. J'appelle P.I.Q.T. l'ensemble d'éventualités factuelles qui, étant donné une situation argumentative, peuvent motiver l'application de ce prédicat. Je reviens à mon exemple de référence. Quelqu'un se prépare pour une réunion fixée, mettons, à 8 h 30. Une argumentation fondée sur un topos du type "{Plus / Moins} on a du temps..." n'est possible que si on peut appliquer à la personne en question le prédicat "avoir du temps" (cette expression n'est pas à comprendre ici au sens "marqué", celui qu'elle possède lorsqu'elle est employée absolument, par exemple dans *J'ai du temps*, où elle équivaut à peu près à "être en avance" : je l'utilise au sens "neutre", celui qu'elle a dans les constructions comparatives du type *Pierre a plus de temps que Paul*, où elle implique seulement l'existence d'un intervalle, plus ou moins grand, entre le moment où l'on considère une personne et le moment où elle a à accomplir une action). Dans la situation que j'ai imaginée, il y a différentes éventualités chronologiques qui permettent, à des degrés divers, d'appliquer à la personne dont on parle le prédicat "avoir du temps", par exemple "8 h.", "8 h. 1/4", "8 h. - 1/4". Je dirai donc que ces éventualités appartiennent, étant donné les circonstances particulières où l'argumentation prend place, au P.I.Q.T. des topos mis en oeuvre. D'où l'on déduira tout de suite que, dans une situation donnée, deux topos ont le même P.I.Q.T. s'ils ont le même antécédent, ou encore si leurs antécédents diffèrent seulement en ce que l'un comporte un "plus" là où l'autre comporte un "moins". T_1, T_2, T'_1 et T'_2 ont donc le même P.I.Q.T.

Néanmoins, bien qu'ils opèrent sur le même ensemble d'éventualités chronologiques, ces topos peuvent introduire en lui des orientations différentes (que j'appelle "O.Q.T." : orientations quantitatives liées à un topos T dans une situation S). Soit un topos dont l'antécédent est du type "Plus O est P...". L' O.Q.T. qu'il détermine est un ordre " > " entre les indications du paradigme, ordre qui obéit à la condition suivante. Soit i et i' deux éventualités quantitatives qui, dans une situation S donnée, sont l'une et l'autre éléments du P.I.Q.T. de T :
i' > i si et seulement si i' justifie plus que i l'application du prédicat P à l'objet O qui est en question en S (ou, en d'autres termes, si O est plus P dans le cas où i' est réalisé que dans le cas où i est réalisé). Ainsi les topos T_1 et T'_2, d'antécédent "Plus on a de temps...", déterminent, dans la situation argumentative que j'ai imaginée, la même O.Q.T., c'est-à-dire un ordre qui donne les indications chronologiques antérieures comme supérieures aux postérieures : "8 h.-1/4" > "8 h." > "8 h. 1/4". Ce qui peut encore se représenter comme :

↑
8 h.- 1/4
8 h.
8 h. 1/4

Cette définition s'étend facilement au cas où l'antécédent du topos a la structure "Moins O est P..." : l'ordre" >" constituant l'O.Q.T. doit être alors tel que i'> i si et seulement si l'éventualité i' justifie moins que l'éventualité i l'application de P à O. Dans l'exemple de référence, les topos T_2 et T'_1 déterminent donc un ordre où les indications chronologiques postérieures sont supérieures aux indications antérieures : "8 h. 1/4" > "8 h." > "8 h.-1/4". C'est-à-dire :

↑
8 h. 1/4
8 h.
8 h. - 1/4

Ni l'une ni l'autre des deux définitions précédentes ne concernent les énoncés, mais seulement les topos. Il faut donc maintenant établir, à propos des énoncés, des notions qui puissent être mises en relation

avec les précédentes, et expliquer ainsi pourquoi tel énoncé permet ou interdit d'envisager telle visée argumentative en rapport avec tel topos. Parallèlement au P.I.Q.T., je vais d'abord définir le P.I.Q.E. : "paradigme d'indications quantitatives liées à un énoncé E dans une situation argumentative donnée". J'entends par là un ensemble d'indications quantitatives du même type que celles données par E, et parmi lesquelles cette dernière est choisie. Revenons à l'énoncé *Il est 8 h.*, qui sert d'argument dans les enchaînements (1) et (2). Son locuteur apporte une indication chronologique précise, et cette indication est choisie à l'intérieur d'un ensemble d'éventualités envisageables au moment où il parle, ensemble qui peut contenir notamment les indications "8 h.", "8 h. 1/4", "8 h. - 1/4". On notera que l'énoncé *Il n'est que 8 h.*, utilisé comme argument dans (3) et (4), envisage le même P.I.Q.E., puisque l'introduction de *ne...que* ne modifie en rien l'indication factuelle véhiculée par l'énoncé, et que seules les indications de ce type sont prises en compte par ma définition : le paradigme dont je parle n'est pas, je le rappelle, un paradigme d'énoncés, mais de données, d'états de choses. C'est ce qui le distingue des paradigmes envisagés dans le structuralisme classique, qui sont des ensembles d'entités linguistiques, à savoir les ensembles à l'intérieur desquels est choisie l'entité effectivement utilisée. Certes je retiens du structuralisme classique l'idée qu'un énoncé doit être compris par rapport à un choix qu'il opère parmi une série de possibles, mais le choix dont je parle ici se situe au niveau des choses représentées, non à celui des représentations verbales. (Ma définition, construite pour traiter les énoncés porteurs d'indications précises, pourrait, avec quelques modifications, être étendue aux énoncés "flous" comme *Il est tard, Il est environ 8 h.* ; je définirais encore leur P.I.Q.E. comme un ensemble d'éventualités ponctuelles envisageables dans une situation de discours donnée, et je dirais que les énoncés flous choisissent, non plus un élément, mais un sous-ensemble de ce P.I.Q.E.).

En même temps qu'il détermine un P.I.Q.E., l'énoncé, dans la mesure où il porte une visée argumentative, introduit dans ce P.I.Q.E., un ordre que j'appelle O.A.E. ("orientation argumentative liée à un énoncé") - avec la possibilité qu'il y ait plusieurs P.I.Q.E. et plusieurs O.A.E. si l'énoncé présente plusieurs visées argumentatives. On notera que j'ai restreint

l'institution d'orientations argumentatives au cas où l'énoncé véhicule des visées argumentatives. Cette restriction, qui, de toute façon, ne me gêne pas pour mon exposé actuel, puisque celui-ci concerne les enchaînements argumentatifs, me semble en fait superflue, et destinée à disparaître dans les prochains avatars de la théorie : je soutiendrais volontiers que tout énoncé, i.e. toute réalisation d'une phrase dans une situation déterminée, correspond toujours à au moins une visée argumentative, et que le locuteur y montre au moins un énonciateur, auquel éventuellement il s'assimile, cherchant à faire admettre quelque chose (le sens est toujours, pour Anscombre et moi, prétention à exercer une influence, idée que nous avons quelquefois formulée en jouant sur la double valeur du mot français *sens*, à la fois signification et direction).

A défaut d'une définition conceptuelle de la notion d'orientation argumentative, j'en proposerai une définition opératoire, c'est-à-dire un moyen pour repérer les O.A.E., et j'utiliserai comme critère les possibilités d'emploi de *même* - le morphème français qui, avec *mais*, a le mieux mérité de la théorie argumentative. Supposons qu'un énoncé E apporte l'indication quantitative i (pour simplifier, j'attribue à E une seule visée argumentative, et donc un seul P.I.Q.E.). L'O.A.E. introduite par E dans son P.I.Q.E. est un ordre de supériorité noté "$>$" et répondant à la condition suivante : s'il existe un énoncé E' apportant une information i'qui appartient au P.I.Q.E. de E, et si l'on peut dire "E ou même E'", alors $i' > i$. Pour les cas où il serait, étant donné la situation de discours, impossible d'imaginer une indication i' supérieure à i (au sens qui vient d'être défini pour la "supériorité"), on peut encore déterminer la relation "$>$", et donc orienter le P.I.Q.E., en recourant à des expressions marquant, cette fois, l'infériorité argumentative, par exemple à l'expression *en mettant les choses au mieux* (ou *au pire*). Il suffit de poser une deuxième clause : s'il existe un énoncé E", apportant une information i" qui appartient au P.I.Q.E. de E, et si l'on peut dire "E, ou en mettant les choses au mieux (pire), E" ", alors $i > i''$.

N.B. Le choix entre *pire* et *mieux* n'est pas d'ordre argumentatif, au sens que je donne à ce terme, mais relève de l'opposition, souvent utilisée par Greimas, entre les catégories de l'euphorique et du disphorique:

on dit *au pire*, si l'on présente le destinataire comme satisfait par la conclusion, et *au mieux* si on le présente comme mécontent. De toute façon, que l'on soit amené à employer *en mettant les choses au mieux* ou *en mettant les choses au pire*, ces deux expressions introduisent toujours un argument plus faible pour la conclusion envisagée, et constituent ainsi l'inverse exact de *même*.

Nous pouvons, à partir de cette définition, préciser en quoi consiste l'opération d'orientation argumentative que j'ai mentionnée, sans la caractériser, au début de cet exposé. Elle institue une O.A.E. entre les éventualités factuelles auxquelles un énoncé se réfère, et parmi lesquelles il choisit celle à communiquer au destinataire. Cette opération d'orientation argumentative correspond à ce qui, dans Anscombre, Ducrot, 1983, p. 163, est appelé "acte d'argumenter". Nous disions dans ce texte que tout énoncé, pour pouvoir servir une conclusion r exprimée ou exprimable par un autre énoncé, devait se présenter d'abord comme autorisant une conclusion beaucoup plus abstraite, que nous appelions "R", et que nous présentions comme l'attribution d'une "qualité" à un objet. C'est ce R qui serait la cible de l'acte d'argumenter. Une telle formulation amène à dire que l'énoncé *Il est 8 h.*, pour pouvoir atteindre une conclusion r du type de "Presse-toi !", doit d'abord, si on se fonde sur le topos T'_1, c'est-à-dire si le locuteur cherche à presser un destinataire persuadé d'avoir plus de temps qu'il n'en a en fait, présenter l'indication *8 h.* comme justifiant de voir l'heure qu'il est sous l'angle du tard (la qualité "tard" constituerait alors le R de l'acte d'argumenter). Et si la même conclusion r est visée à travers le topos T'_2, c'est-à-dire si on s'adresse à quelqu'un qui ne croit plus avoir le temps de faire ce qu'il avait projeté, l'acte d'argumenter inhérent à l'énoncé prend pour R au contraire la qualité "tôt". Dans ma formulation actuelle, je peux faire l'économie de la notion de qualité. Au lieu de parler d'un acte d'argumenter dirigé vers une conclusion R du type "tôt ou "tard", je dirai que, selon le topos mis en oeuvre, l'O.A.E. est opposée : ce qui change, c'est le point de vue pris par rapport aux données chronologiques envisagées, l'orientation qui leur est imposée, bref, l'organisation du possible. Je n'ai plus besoin de dire que l'énoncé *Il est 8 h.* prétend justifier tantôt l'une, tantôt l'autre des deux conclusions "tôt et "tard" ; il me suffit de montrer, comme je vais le faire dans un instant, que la relation "$>$" introduite

par l'énoncé à l'intérieur des données chronologiques est inverse dans les deux cas.

En effet, la définition de l'O.A.E. s'applique sans peine aux enchaînements d'énoncés qui servent de référence à tout cet exposé. Revenons à (1) (*Il est 8 h. Presse-toi !*). Adressé à un retardataire désinvolte, c'est-à-dire utilisé dans une visée argumentative fondée sur le topos T'_1, son premier énoncé peut être éventuellement complété par un *ou même peut-être 8 h. 1/4* - ce qui atteste l'orientation "8 h. 1/4" > "8 h. " > "8 h. - 1/4" (le critère de *ou en mettant les choses au mieux* confirme cette orientation, puisqu'on peut avoir, dans la situation imaginée, *ou en mettant les choses au mieux, 8 h. - 1/4*). Si en revanche l'enchaînement (1) est appuyé sur le topos T'_2, et destiné à relancer une personne qui, persuadée d'être trop en retard, a renoncé à son projet, les ajouts rectificatifs à l'argument seront du type *ou même peut-être 8 h. - 1/4* et *ou en mettant les choses au pire, 8 h. 1/4*. Ce qui atteste une O.A.E. inverse de la précédente. On a alors : "8 h. - 1/4" > " 8 h. " > "8 h. 1/4".

Avec les mêmes critères on obtiendra, pour l'enchaînement (2) (*Il est 8 h. Inutile de te presser !*), l'ordre "8 h. - 1/4" > "8 h. " > " 8 h. 1/4" - dans les cas où il s'agit de ralentir une personne trop précipitée, et si l'on se fonde sur T_1. Mais s'il s'agit de conseiller à quelqu'un de renoncer à un projet pour lequel il est trop tard, si c'est donc T_2 qui est en cause, l'ordre obtenu est inverse : "8 h. 1/4" > "8 h." > "8 h. - 1/4". Si le lecteur a la paresse de vérifier, qu'il ait au moins l'imprudence de me faire confiance, et qu'il admette aussi sans murmurer les résultats relatifs aux enchaînements (3) et (4) : dans chacun d'eux, l'énoncé argument peut introduire une seule O.A.E., qui est la même pour (3) et pour (4). C'est la relation "8 h. - 1/4" > "8 h.>" "8 h. 1/4". On notera que les segments utilisés comme ajouts rectificatifs pour appliquer les critères de l'O.A.E. n'ont pas besoin, vu la définition choisie, d'avoir la même forme que l'énoncé argument, tel qu'il figure dans les enchaînements (1), (2), (3) et (4). Par exemple, en ce qui concerne (3) et (4), les ajouts peuvent très bien ne pas comporter l'opérateur *ne...que* : la seule condition exigée est qu'ils véhiculent, sous une forme ou une autre, des indications i' et i" qui appartiennent au P.I.Q.E. de E. Certes, parmi les

segments véhiculant de telles indications, il y en a qui, vu leur forme, ne sauraient être épinglés à *Il n'est que 8 h.* au moyen des connecteurs *même* ou *en mettant les choses au mieux (pire)*. Ainsi pour les segments ayant la structure *presque...* (où les pointillés seraient remplacés par exemple par *8 h. 1/4*). Mais ceci n'empêche pas de déterminer l'O.A.E. : la définition exige seulement qu'il existe des ajouts E' ou E" susceptibles d'êtres introduits, après E, par les connecteurs en question.

Les définitions présentées dans la section précédente vont me permettre de formuler une règle générale concernant la mise en oeuvre des topos, et de mieux préciser, par voie de conséquence, le rôle des opérateurs argumentatifs. A quelle condition unénoncé E peut-il, dans sa visée argumentative, faire référence à un topos T ? D'abord il faut que l'indication factuelle apportée par E soit un élément du P.I.Q.T. de T. En termes plus humains, le fait dont on tire argument doit être un de ceux qui motivent l'application du topos dans la situation dont on parle. On se rappelle que la définition générale du topos fait intervenir non seulement une propriété graduelle P, mais une certaine zone d'intensité de cette propriété : hors de cette zone, le topos ne s'applique pas (un objet peut être trop bon marché pour qu'il soit jugé raisonnable de tirer argument de ce caractère bon marché). Lorsqu'on détermine, dans une situation donnée, le paradigme d'indications quantitatives lié au topos (P.I.Q.T.), c'est à cette zone que l'on se réfère - l'étendue de la zone variant bien sûr de situation à situation. Et il me semble "naturel" qu'un énoncé, pour prétendre viser une certaine conclusion, doive véhiculer une indication contenue dans cette zone. Pour revenir à nos exemples de référence, l'indication i ("8 h.") apportée par E doit, dans les situations de discours envisagées, relever du prédicat P ("avoir du temps") utilisé dans les antécédents des topos (ce qui ne serait pas le cas si, par exemple, l'heure fixée pour la réunion à laquelle le destinataire doit se rendre était 7 h. - et non pas 8 h 30). Et il faut en outre qu'elle appartienne à la zone où le topos s'applique, i.e. qu'elle n'implique ni évidemment trop, ni évidemment pas assez de temps pour que l'argumentation ait lieu d'être.

Une seconde condition, sur laquelle je ne m'étendrai pas (car elle me semble nécessairement satisfaite dès que l'est la première), et qui me servira

surtout à introduire la troisième, est que le P.I.Q.T. de T contienne non seulement l'indication i apportée par E, mais aussi d'autres indications voisines de i dans le P.I.Q.E. de E. J'ai dit que cette condition me paraît nécessairement satisfaisante quand la première est réalisée. Je suppose en effet que l'indication i choisie en E est choisie au premier chef parmi les indications qui en sont physiquement proches. Or le caractère graduel du prédicat P de T entraîne que, s'il s'applique à i, il s'applique aussi à ce qui est proche de i - la valeur exacte à donner à la notion de proximité variant bien sûr selon la situation (dans ma description des exemples de référence, j'ai toujours supposé que les indications "8 h. 1/4" et "8 h. - 1/4" sont "proches" de "8 h." et appartiennent à la fois aux P.I.Q.E. et aux P.I.Q.T. ; mais, selon les circonstances, le voisinage pertinent de i peut être aussi bien restreint à un intervalle de cinq minutes, ou au contraire dilaté).

Je peux maintenant formuler la troisième condition, celle qui est directement en rapport avec le problème des opérateurs argumentatifs. Elle prescrit qu'il y ait identité, dans la zone commune au P.I.Q.E. et au P.I.Q.T., entre l'O.A.E. et l'O.Q.T. Autrement dit, l'orientation (quantitative) introduite par le topos (orientation liée, je le rappelle, au prédicat P de son antécédent et au fait que l'antécédent soit du type "Plus..." ou "Moins...") doit coïncider avec l'orientation (argumentative) introduite par l'énoncé : topos et énoncé doivent instituer le même ordre parmi les éventualités factuelles auxquelles ils font allusion. Qu'il en aille ainsi dans les enchaînements (1), (2), (3) et (4), il suffit, pour le constater, de se reporter aux analyses précédentes. Je ne reprendrai qu'un exemple. J'avais signalé que l'enchaînement (2) (*Il est 8 h. Inutile de te presser !*) peut se fonder, notamment, sur le topos T_2 - lorsqu'on veut signifier à quelqu'un que, vu l'heure tardive, cela n'a même plus de sens de se presser. L'O.A.E. est alors : "8 h. 1/4" > "8 h." > " 8 h. - 1/4" (plus l'heure est tardive, plus la conclusion s'impose). Or cette orientation est aussi celle du topos T_2 ("Moins on a de temps pour faire quelque chose, moins on doit essayer de le faire") : l'éventualité chronologique "8 h. 1/4" justifie moins que "8 h.", et moins encore que "8 h. - 1/4", l'application du prédicat "avoir le temps" sur lequel est construit l'antécédent de T_2. Si maintenant le même enchaînement

est destiné à freiner quelqu'un qui a plus de temps qu'il ne croyait, l'O.A.E. est inverse ("8 h. - 1/4" > "8 h." > "8 h. 1/4"), mais elle correspond encore à l'O.Q.T. du topos T_1 utilisé ("Plus on a de temps... moins on doit se presser...") : le prédicat de l'antécédent est en effet mieux justifié par "8 h. - 1/4" que par "8 h.", et mieux par "8 h." que par "8 h. 1/4". Et il en va de même pour les autres enchaînements envisagés : ils font apparaître, eux aussi, une identité entre l'O.A.E. et l'O.Q.T. au voisinage de l'indication i apportée par l'énoncé argument.

Si les trois conditions que j'ai énoncées sont nécessaires pour qu'un énoncé E puisse servir d'argument à une conclusion C au moyen d'un topos T, il est bien évident qu'elles ne sont pas suffisantes. J'ai indiqué seulement ce qui permet de partir de E, mais une théorie complète de l'argumentation dans la langue - que je réserve pour des jours meilleurs - devrait indiquer en plus ce qui permet d'arriver à la conclusion C. Il faudrait prendre en compte le fait que C est généralement atteinte par la mise en oeuvre successive de plusieurs topos, le suivant opérant sur les résultats obtenus à partir du précédent. D'autre part il peut arriver que le résultat produit par l'application d'un topos doive, avant d'être soumis à un nouveau topos, être transformé en une autre donnée jugée logiquement ou empiriquement équivalente : toute une étude serait à faire de ces règles d'équivalence. Enfin, à supposer même qu'un seul topos intervienne, il faudrait indiquer ce qui lui permet d'amener précisément à la conclusion C qui a été visée. Il me semble qu'il faut alors tenir compte, lorsque C est un énoncé explicite, de l'O.A.E. de cet énoncé : c'est, je pense, en vertu de son O.A.E. qu'un énoncé du type *Pierre n'aura que cinq minutes de retard* peut difficilement servir de conclusion à un argument comme "Pierre ne va pas se presser". Les critères au moyen desquels je détermine l'O.A.E. peuvent en effet s'appliquer aussi bien à un énoncé conclusion qu'à un énoncé argument : les deux fonctions imposent l'une et l'autre à l'énoncé qui en est porteur d'orienter son P.I.Q.E., i.e. d'ordonner le monde d'éventualités factuelles auxquelles il se réfère. Pour le voir, il suffit de considérer les enchaînements :

(5) *Pierre m'a dit qu'il se presserait : je pense qu'il sera 10 minutes en retard, ou même 5, ou, en mettant les choses au pire, 1/4 d'heure.*

(6) *Pierre ne va pas se presser : il va être 10 minutes en retard, ou même 1/4 d'heure, ou, en mettant les choses au mieux, 5 minutes.*

Les phénomènes de ce genre, en montrant que l'O.A.E. n'est pas liée à une place particulière de l'enchaînement argumentatif, constituent une des raisons qui me font préférer l'expression "opération d'orientation argumentative" à l'expression, trop restrictive, d'"acte d'argumenter" utilisée dans Anscombre, Ducrot (1983) (une autre raison, je le rappelle, est que l'O.A.E. est liée, par l'intermédiaire de la notion de topos, au concept de "visée argumentative", et que la visée, point de vue d'un énonciateur, peut exister sans pour autant donner lieu à un acte du locuteur).

Les différentes notions qui viennent d'être présentées permettent - enfin ! - de caractériser l'idée d'opérateur argumentatif. Si on se reporte à nos exemples de référence, on s'aperçoit en effet que les énoncés comportant l'opérateur *ne...que*, i.e. ceux qui ont la forme *Il n'est que 8 h.*, permettent d'utiliser seulement, pour atteindre les conclusions "Presse-toi !" ou "Inutile de te presser !", les topos T'_2 et T_1, alors que, sans *ne...que*, on peut avoir aussi des visées argumentatives fondées sur T_2 et T'_1. D'autre part, le point commun aux topos T'_2 et T_1 - point qui les oppose à T_2 et T'_1 - est facile à voir : l'un et l'autre ont pour antécédent "Plus on a de temps...", c'est-à-dire qu'ils introduisent dans leur paradigme (P.I.Q.T.) l'ordre (O.Q.T.) "8 h - 1/4" > "8 h." > "8 h. 1/4". Or cet ordre constitue l'unique O.A.E. possible pour les énoncés construits avec *ne...que* : les seuls ajouts rectificatifs envisageables après *Il n'est que 8 h.* sont *ou même 8 h. - 1/4, ou, en mettant les choses au pire, 8 h. 1/4* (la troisième condition que j'ai posée pour l'utilisation des topos permet d'ailleurs de relier cette contrainte imposée par *ne...que* sur l'O.A.E. à la contrainte sur la nature des topos exploitables : en imposant une O.A.E. déterminée, *ne...que* exclut les topos dont l'O.Q.T. est inverse). Je suis donc à même maintenant de proposer une nouvelle conception de l'opérateur argumentatif. Dans ses premières formulations, notre théorie de l'argumentation dans la langue leur assignait pour rôle de limiter

l'ensemble des conclusions possibles à partir des énoncés d'une phrase. Ayant, dès le début de mon exposé, montré que cette idée est intenable, j'ai ensuite suggéré que les opérateurs déterminent la visée argumentative des énoncés et, plus précisément, le type de topos à mettre en jeu à partir d'eux. Je peux désormais spécifier que cette contrainte relative à la visée argumentative et aux topos est elle-même liée à une contrainte sur l'O.A.E., et donc sur l'opération d'orientation argumentative. Il me reste à expliciter ceci sous forme de définition.

Soit x un morphème ou une construction. J'appelle "P + x" la phrase obtenue en intercalant x dans une phrase P (lorsque x est un morphème) ou (lorsque x est une construction) en transformant P selon cette construction. (Je rappelle qu'une phrase est pour moi une entité de langue, un objet théorique). Je dirai que x est un opérateur argumentatif s'il existe une phrase P ayant les deux propriétés suivantes :

1) Certains énoncés de P, tout en ayant le même paradigme d'indications quantitatives (P.I.Q.E.), introduisent dans ce P.I.Q.E. des orientations (O.A.E.) opposées.

(2) Les énoncés de P + x qui font allusion au même P.I.Q.E. y introduisent toujours la même O.A.E., c'est-à-dire qu'ils servent toujours la même opération d'orientation argumentative.

Si l'on souhaite une formulation plus facile à retenir (au risque d'être peu précise), on devra se satisfaire d'un slogan comme : "un opérateur argumentatif détermine l'O.A.E. des énoncés des phrases où il intervient."

Cette définition, on le voit facilement, s'applique sans peine au *ne...que* évaluatif dont j'ai parlé jusqu'ici. En énonçant la phrase *Il est 8 h.*, on peut orienter argumentativement les éventualités chronologiques tantôt selon l'ordre des temps croissants, tantôt selon l'ordre des temps décroissants. En revanche, si on énonce *Il n'est que 8 h.*, l'O.A.E. obtenue va toujours vers les temps décroissants. On vérifierait de la même façon que *presque* est un opérateur argumentatif, car tout énoncé de *Il est presque 8 h.* (admettant des rectificatifs comme *ou même 8 h. passées, ou, en mettant les choses au mieux, 8 h. - 10*) oriente toujours dans le sens

des temps croissants, et donc selon une O.A.E. toujours inverse de celle liée à *Il n'est que 8 h.*

Ma définition, on me le reprochera sans doute, ne permet pas, étant donné tel opérateur argumentatif x déterminé, de prévoir quelle O.A.E. il impose dans les différents contextes où il est employé. Je me contente de dire que, pour une phrase P fixée, tous les énoncés de P + x "choisissent" la même O.A.E. parmi les deux O.A.E. possibles pour les énoncés de P. Mais je ne dis rien sur cette O.A.E. induite par x. Bien plus, je ne mets pas en rapport l'influence que x exerce sur la phrase P avec celle qu'il exerce sur d'autres phrases Q, R, S, où on peut également l'insérer. Or on "sent" bien que ces influences, malgré leur diversité, ont quelque chose d'analogue. Mais j'avoue être pour l'instant incapable de caractériser ce point commun. Je n'arrive pas par exemple à expliciter ce qui rapproche les différentes O.A.E. imposées par *ne...que* et attestées notamment par les enchaînements *Il n'est que 8 h., peut-être même 8 h. - 5, Je n'arriverai que demain, peut-être même après-demain, Ce vin n'est que du Beaujolais, peut-être même un coupage, Je n'irai qu'à Lyon, peut-être même qu'à Dijon* (dit par un Parisien), *Je n'irai qu'à Dijon, peut-être même qu'à Lyon* (dit par un Marseillais)... etc.

Pour résoudre ce problème il faudrait, je pense, introduire l'idée d'une orientation "naturelle" (vers le plus ou le meilleur), introduite par tout énoncé dans son P.I.Q.E., et dire que l'O.A.E. liée à la présence de *ne...que* dans un énoncé est toujours inverse de cette orientation "naturelle", alors que l'O.A.E. liée à *presque* est au contraire conforme à l'orientation "naturelle". On aurait donc deux types d'opérateurs argumentatifs, ceux qui calquent l'O.A.E. sur un ordre "naturel" censé préexistant, et ceux qui renversent cet ordre. On expliquerait alors pourquoi on ne peut pas, après un énoncé comportant *ne...que*, ajouter une rectification du type *ou même plus* ou *ou même mieux*. De telles rectifications impliquent en effet, vu les critères de repérage des O.A.E., que l'énoncé rectifié ait une O.A.E. orientée dans le sens du mieux ou du plus, i.e. dans la direction "naturelle" - ce qui est exclu, avons-nous vu, par *ne...que*. Mais je ne saurais faire autre chose que des suggestions - vu le travail encore nécessaire pour définir d'une façon pas

trop naîve la notion d'ordre "naturel" (il faudrait montrer, notamment, que chaque énoncé impose une perception, qui lui est spécifique, de ce qui est plus et mieux - ce qui implique de définir un plus et un mieux strictement discursifs, et qui ne se confondent pas cependant avec l'intention argumentative du locuteur - cf. Anscombre, Ducrot 1983, 140).

Après cet aveu d'auto-insatisfaction, deux dernières remarques, pour montrer que la nouvelle version de la théorie de l'argumentation dans la langue maintient (je l'ai claironné dès le début) l'idée qui est à la base de la théorie, et d'autre part évite une des principales difficultés suscitées par les premières versions. L'idée fondamentale de la théorie, je le rappelle, est d'ancrer l'argumentation dans la structure linguistique, i.e., dans la phrase (c'est en ce sens que l'étude de l'argumentation fait partie de ce que nous appelons, Anscombre et moi, la pragmatique intégrée). On pourrait penser que j'abandonne quelque peu cette idée maintenant, dans la mesure où je définis l'orientation argumentative, non plus comme un ordre à l'intérieur d'un paradigme de phrases (dont certaines seraient plus faibles et d'autres plus fortes), mais comme un ordre à l'intérieur d'un paradigme d'éventualités factuelles. Mais en fait cet ordre, même s'il ne concerne plus des entités de langue, reste linguistique dans la mesure où (1) il est imposé par l'énoncé, et où (2) son instauration par l'énoncé dépend de la phrase que l'énoncé réalise, phrase qui est une entité de langue. Et c'est la notion d'opérateur argumentatif, telle qu'elle vient d'être définie, qui justifie ces deux affirmations.

Tant que l'on s'en tient en effet à des énoncés "simples" (i.e. sans opérateur argumentatif) du type de *Il est 8 h.*, il est tentant de considérer leurs O.A.E., définies par les critères de *même* ou de *en mettant les choses au mieux/pire*, comme un sous-produit des topos qui leur sont appliqués. Il suffit pour cela de remarquer que la nature de ces ajouts est prévisible à partir du topos utilisé ; et comme les phrases elles-mêmes sont compatibles avec n'importe quel topos, on est enclin à conclure que l'O.A.E. d'un énoncé est sans rapport avec la structure linguistique de celui-ci, i.e. avec sa phrase sous-jacente. On pourrait même nier que la notion d'O.A.E. ait la moindre justification, et notamment qu'elle soit utile

pour formuler les conditions d'utilisation des topos. Car ces conditions, telles que je les ai présentées, ont une apparence tristement circulaire : je donnais comme condition, pour qu'un topos T s'applique à un énoncé E, que l'O.Q.T. de T soit identique à l'O.A.E. de E. Or cela pouvait sembler une simple, mais pédante, lapalissade : quelle que soit l'O.Q.T. d'un topos, il peut toujours s'appliquer à n'importe quel énoncé "simple" E (si E et T font allusion au même paradigme d'éventualités factuelles), E prenant alors une O.A.E. identique à l'O.Q.T. du topos. La notion d'O.A.E. semble donc sans objet, et difficile à sauver du rasoir.

Cependant la situation s'inverse dès qu'on prend en considération les opérateurs argumentatifs. Car les phrases construites avec *ne...que* ou *presque*, par exemple, ne permettent plus, cette fois, de se référer, dans la visée argumentative de leurs énoncés, à n'importe quel topos. Chacune d'elles n'autorise qu'une classe bien définie de topos, et cette restriction leur appartient en propre, en tant qu'elles sont des entités de la langue, spécifiables par une structure syntaxique déterminée. Dans ce cas, le point commun à tous les topos utilisables à partir d'une même phrase est, nous l'avons vu, qu'ils ont tous la même O.Q.T.. Et c'est ce fait que j'exprime en disant que la phrase, au cas où elle comporte des opérateurs argumentatifs, impose à tous ses énoncés d'induire la même O.A.E. Attacher une O.A.E. à une phrase, ce n'est rien d'autre que de caractériser d'une façon compacte la classe de topos auxquels on peut soumettre ses énoncés. On peut dire la même chose en utilisant la distinction du sens et de la signification présentée, par exemple, dans Ducrot et al. (1980), chap. I : la signification de la phrase, ensemble d'instructions pour l'interprétation des énoncés, demande aux interprétants d'un énoncé, lorsqu'ils ont à déterminer son sens, et notamment sa visée argumentative, de chercher le topos utilisé par le locuteur parmi les seuls topos qui ont une O.Q.T. déterminée : en posant que la phrase détermine l'O.A.E. liée à ses énoncés, on ne fait qu'introduire dans sa signification une directive de ce type. Certes une description linguistique des phrases d'une langue ne saurait prévoir quel topos utilise le locuteur d'un énoncé, ni même dire quel stock de topos il a, ou fait semblant d'avoir, à sa disposition. Mais elle peut prédire, dans la mesure où l'énoncé comporte un opérateur argumentatif, certaines caractéristiques nécessaires du topos mis en oeuvre.

(N.B. L'attribution aux énoncés d'une O.A.E. déterminée, dès le niveau de la phrase, par les opérateurs argumentatifs, est éclairante même lorsque l'énoncé ne participe pas à ce qu'on appelle habituellement une argumentation. Soit à interpréter *Chic ! il n'est que 8 h.* : ce dont le locuteur se déclare satisfait, c'est qu'il ne soit pas plus tard que 8h., et un voyageur s'exclamant *Chic ! nous ne sommes qu'à Dijon.* se déclarerait satisfait de n'être pas plus loin que Dijon. Ces faits se prévoient facilement si on met l'interjection en rapport avec l'O.A.E. de l'énoncé comportant *ne...que* : le locuteur présente l'appréciation *Chic !*, motivée par l'indication "8 h.", comme appelée encore plus par une éventuelle indication "8 h. -1/4", et moins par "8 h. 1/4", l'ordre des satisfactions croissantes étant parallèle à l'O.A.E. La spécification d'une O.A.E., indispensable, j'ai tenté de le montrer, lorsqu'il y a à déterminer un topos, sert donc aussi à d'autres fins interprétatives - ce qui est une raison supplémentaire pour ne pas traiter l'O.A.E. comme un sous-produit de l'application d'un topos).

Non seulement je pense, en introduisant les notions d'O.A.E. et de topos, rester fidèle à l'idée de base de la théorie de l'argumentation dans la langue, mais j'espère me débarrasser définitivement d'un type de difficulté qui réapparaissait sans cesse dans les versions précédentes, et dont l'élimination radicale a été amorcée dans Anscombre, Ducrot, 1983, chap. 7, § 1, lorsque nous distinguons deux types de conclusions, r et R (l'O.A.E. du présent article n'étant qu'une reformulation de ce R). Cette difficulté, soulevée depuis longtemps par D. Lacombe, est liée au fait que je plaçais des énoncés sur les différents barreaux des échelles argumentatives (alors que ces échelles, maintenant, ordonnent des classes d'éventualités factuelles). Soit à décrire un énoncé p constitué en appliquant l'opérateur *presque* à un énoncé p' (p = presque p'). Ce qu'il faut arriver à dire, c'est que son locuteur envisage des arguments plus forts que celui qu'il est en train de donner. Pour expliciter une telle idée je devais, autrefois, mentionner un énoncé éventuel plus fort que p, et cet énoncé ne pouvait guère être que p'. Il me fallait donc poser que p et p' sont argumentativement co-orientés, p' étant supérieur à p, ce qui revenait à dire que toute conclusion servie par p l'est encore mieux par p'. Or les contre-exemples abondent : si l'heure limite pour faire quelque chose est

8 h., on peut conseiller à quelqu'un de se presser en lui disant *Il est presque 8 h.,* mais certainement pas *Il est 8 h.* - puisqu'il est alors trop tard. D'où cette conclusion que p' n'est pas toujours un argument plus fort que p - ce qui est bien gênant dans la mesure où il s'agit de caractériser les phrases contenant *presque,* et où on doit donc en dire quelque chose qui s'applique à tous leurs énoncés.

Je ne veux pas exposer ici en détail mon actuelle description de *presque,* mais je voudrais montrer comment elle évite la difficulté dont j'ai parlé. L'idée de base est de ne plus comparer les énoncés p et p', mais les indications situées au voisinage de celle qu'on entend donner lorsqu'on énonce p. Dans cet intervalle *presque* introduit une O.A.E. qui établit les indications chronologiquement ultérieures comme argumentativement supérieures : en disant *Il est presque 8 h.,* on envisage un certain laps de temps où l'ordre argumentatif va de l'avant à l'après (peu importe que l'intervalle contienne ou non l'indication "8 h."). De sorte que les topos utilisables à partir de l'énoncé comportant *presque* doivent avoir un antécédent du type "Moins on a de temps...". Ce qui reste de la conception ancienne, c'est que l'opérateur argumentatif institue un ordre spécifique, imprévisible à partir de la "réalité" : la nouveauté est que cet ordre n'est plus intérieur à la langue (en ce sens que ce n'est plus un ordre entre phrases ou énoncés), mais c'est un ordre que le discours impose à la réalité - en exploitant les moyens offerts par l'instrument linguistique.

BIBLIOGRAPHIE

ANSCOMBRE, J.C. & DUCROT, O.(1983) : L'argumentation dans la langue, Bruxelles, Mardaga.

BRUXELLES, S. & al. (1982) : "*Justement,* l'inversion argumentative", LEXIQUE 1, 151-164.

DUCROT, O. & al. (1980) : Les mots du discours, Paris, Minuit.